

Délibération n°2024-35

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240404-35-2024-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Thème : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE 1
Objet : Subventions aux associations de développement économique

L'an deux mille vingt-quatre le quatre du mois d'avril, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mars 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Pouvoirs : 7 Suffrages exprimés : 27

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Thomas CHERBAKOW ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Karima COEURET ; Emmanuel LUTHRINGER ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; Camille FELLER ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Didier DERUPTY ; Maryse BLANC ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE ; Christian CHIAPELLA.

Étaient représentés :

M. Michel DALMASSO donne procuration à M. David GEHANT
Mme Sylvie SAMBAIN donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Michel CHAPUIS donne procuration à Mme Caroline MASPER
Mme Aurélie ANNEQUIN donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW
Mme Lisa ISIRDI donne procuration à M. Geoffroy GONZALEZ
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Christian CHIAPELLA
Mme Nadine CURNIER donne procuration à Mme Camille FELLER

Absents excusés :

Michel DALMASSO, Sylvie SAMBAIN, Michel CHAPUIS, Aurélie ANNEQUIN, Lisa ISIRDI, Stéphane DERRIVES, Nadine CURNIER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Caroline MASPER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

13 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et notamment sa compétence en matière de développement économique ;

VU les demandes de subventions déposées par des associations de soutien au développement économique auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2024 ;

CONSIDERANT l'enveloppe prévisionnelle inscrite au budget principal 2024

Accusé de réception en préfecture
0042491004024240404-35-2024-DE
Date de réception préfecture : 12/04/2024

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le versement des subventions pour les associations suivantes :

DESIGNATION	OBJET	SUBVENTION PROPOSEE 2024
Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural Provence Alpes Côte d'Azur (GR CIVAM)	Opération de ferme en ferme 27 et 28 avril 2024	2 000 €
Fabrique and Co	Développement du tiers lieu Fabrique and Co.	5 000 €
Brigades Nature	Favoriser le retour à l'emploi, Accompagner 10 personnes du territoire éloignées de l'emploi.	5 000 €
Foire d'Ongles	Foire agricole	4 000 €
Réseau Initiative	Favoriser la création, la reprise, ou le développement d'activité et de l'emploi.	10 000 €
TOTAL		26 000 €

- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Maryse BLANC ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et années susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 12 AVR. 2024